

Cote du document: EB 2017/LOT/P.22/Rev.1
Date: 17 novembre 2017
Distribution: Publique
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

Proposition de financement additionnel à la République du Burundi pour le Programme de développement des filières

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Ghachem Kadari
Chargé de programme pays ad interim
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +257 22 206034
courriel: g.kadari@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef de l'Unité des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Isidore Toyi
Chargé d'appui au programme
téléphone: +257 22 206036
courriel: i.toyi@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

Carte de la zone du programme	ii
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte	1
II. Justification du financement additionnel	2
III. Coût, financement et avantages du programme	5
IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
V. Instruments et pouvoirs juridiques	6
VI. Recommandation	6
Appendice	
Cadre logique	

Carte de la zone du programme

Burundi

Programme de développement des filières (PRODEFI)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte compilée par le FIDA - octobre 2009

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel en faveur de la République du Burundi pour le Programme de développement des filières, telle qu'elle figure au paragraphe 40.

Proposition de financement additionnel à la République du Burundi pour le Programme de développement des filières

I. Contexte

1. Le Burundi¹ est le troisième pays le plus pauvre du monde. Près de 64,6 % de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté. Celle-ci est principalement rurale (69% en milieu rural contre 34% en milieu urbain) et touche essentiellement les petits agriculteurs. L'agriculture représente 45,8% du PIB. L'accès à l'eau et à l'assainissement est faible, et moins de 5% de la population totale est raccordée à l'électricité².
2. La typologie de la pauvreté³ indique que: i) 58,3% de la population est pauvre; ii) la pauvreté monétaire individuelle s'élève à 64,6% et iii) 72,7% des dépenses sont allouées à l'alimentation alors que les sources de revenus sont limitées et peu diversifiées. La production agricole sur une superficie moyenne de 0,5 ha par ménage ne couvre que 65% des besoins en disponibilité alimentaire et moins de 50% pour les céréales et les légumineuses.
3. Le pays fait face à des défis majeurs: i) la pression sur le foncier et les ressources naturelles; ii) l'utilisation peu efficace de l'électricité dans les zones retirées et même dans les grands centres urbains, qui se heurtent de plus en plus à des délestages fréquents du courant électrique; iii) la dégradation des termes des échanges en raison, notamment, de la faiblesse des cours du café et du thé, principaux produits d'exportation et iv) l'instabilité politique.
4. Le risque inhérent du pays est élevé. Selon Transparency International, le taux de perception de la corruption pour le Burundi est de 2,0 en 2016. La dernière évaluation de Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) 2011 recommande des réformes de la gestion financière et de la comptabilité publique. C'est sur cette base que les projets du FIDA appliquent les règles du Fonds en matière de gestion administrative et financière, en utilisant de manière efficace un logiciel comptable.
5. Le Programme de développement des filières (PRODEFI) est le premier programme pilote de développement des filières agricoles inclusives au Burundi, notamment par son appui aux acteurs du secteur agricole (organisations de producteurs, coopératives en lien avec les filières agricoles, services d'encadrement, etc.). La stratégie y afférente a été mise à jour dans le cadre de la Stratégie nationale agricole 2008-2015.
6. Dans le contexte actuel, la clôture anticipée du PRODEFI aurait des effets négatifs sur les niveaux de production agricole, ainsi que sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population cible.

¹ Le revenu par habitant est d'environ 287 USD (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 2017). L'indice de développement humain (IDH) établi par le PNUD en 2016 le classe 184^e sur 188 pays avec un indice de 0,404.

² Banque mondiale, 2016.

³ Établie en 2014 par l'Institut des statistiques et des études économiques du Burundi (ISTEEBU).

II. Justification du financement additionnel

7. La zone de couverture reste inchangée. Le PRODEFI continuera d'intervenir dans les sept provinces initialement retenues et les activités seront mises en œuvre dans les 33 communes cibles.
8. Le PRODEFI continuera d'axer le ciblage sur les cinq catégories de ménages⁴ retenues dans les zones d'intervention des projets financés par le FIDA, selon l'approche participative et les critères de ciblage adoptés dans le cadre du programme de pays. Le programme, dont la date sera reportée au 31 décembre 2020, et qui a fait l'objet d'un examen à mi-parcours en 2014, devra avoir touché 112 048 ménages.
9. Le financement additionnel sera mis en œuvre dans le cadre de l'approche programme et de la recherche de synergie et de complémentarité géographique et thématique avec les projets financés par le FIDA au Burundi. L'approche est fondée sur les enseignements tirés de l'expérience dans le pays.
10. Le cadre organisationnel reste inchangé. La tutelle est assurée par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE). La mise en œuvre du financement additionnel sera confiée à l'Unité de facilitation et de coordination du programme (UFCP) actuellement en place. Elle n'exigera pas de recrutement de personnel supplémentaire. Le pilotage reste le même et continuera d'être assuré par le Comité de pilotage et le Comité technique en place et communs à tous les projets financés ou administrés par le FIDA au Burundi.
11. Les objectifs du PRODEFI sont pertinents et restent inchangés. L'objectif global du programme est de "contribuer à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages pauvres par le développement et le renforcement des filières agricoles prioritaires dans lesquelles les petits exploitants des provinces touchées jouent un rôle central, tirent une valeur ajoutée optimale pour leur production et améliorent leurs revenus et leurs conditions de vie". L'objectif spécifique consiste à "renforcer les capacités des petits agriculteurs pauvres afin d'augmenter leur revenu et d'améliorer leur sécurité alimentaire notamment par le renforcement des filières agricoles prioritaires (riz et lait) et la facilitation d'un partenariat durable avec les institutions publiques et privées, et la société civile".
12. Le programme est articulé autour de trois composantes techniques: i) valorisation et renforcement des filières; ii) accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles des acteurs des filières; iii) amélioration de l'emploi durable et décent des jeunes ruraux.
13. Le financement additionnel n'entraînera pas de modification des composantes techniques. La mise en œuvre reste inchangée et sera confiée au prestataire de services actuels. Les bénéficiaires contribueront à hauteur de 10% au financement des infrastructures et des équipements, selon les modalités en vigueur. La gestion quotidienne des infrastructures sera assurée par les coopératives qui sont formées par les prestataires.

Composante 1: valorisation et renforcement des filières

14. L'objectif de la composante 1 est de renforcer les actions d'appui en aval de la production en les intégrant dans une chaîne de valeur. Cette composante comprend deux sous-composantes.
 - Sous-composante 1: cadre organisationnel et financement des filières: reste inchangée et n'intègre pas d'activité nouvelle.

⁴ Catégorie 1: ménages sans terre et sans animaux; catégorie 2a: ménages disposant d'un accès limité à la terre et n'ayant pas d'animaux d'élevage; catégorie 2b: ménages ayant un accès limité à la terre (<0,5-1 ha) et ne pratiquant pas l'élevage; catégorie 3: ménages pauvres disposant d'un accès à la terre et possédant quelques animaux à cycle court et des petits ruminants, mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires; catégorie 4: ménages pratiquant un élevage extensif et disposant d'un accès à la terre et de pâturages; catégorie 5: ménages disposant d'un accès à la terre et possédant des animaux en stabulation permanente.

- Sous-composante 2: appui aux filières prioritaires: comprend trois volets: i) la filière lait, ii) la filière rizicole et iii) les autres filières (maïs, banane et haricot). Les activités prévues sont décrites ci-après.

Filière lait

15. Les activités proposées portent sur: l'amélioration des conditions du contrôle de la qualité, de la collecte, de la transformation et de la commercialisation du lait, et l'appui aux unions des coopératives destiné à améliorer le transport du lait dans des conditions d'hygiène acceptables des zones périphériques vers les centres de grande consommation. Les résultats escomptés sont: i) mise en place de deux unités de pasteurisation d'une capacité de 1 500 litres par jour chacune traitant 3 000 litres supplémentaires, pour un total de 7 500 litres par jour; ii) 17 000 tonnes de lait écoulées par an dans le cadre de contrats avec les acteurs de la filière lait.

Filière riz

16. Les activités proposées portent sur la mise en place d'une mini-rizerie dans la région centrale du programme (province de Karusi) qui, assez éloignée des grands centres de consommation, enregistre de bons résultats quant à la production rizicole. Les résultats escomptés sont: une unité de décorticage d'une capacité de 5 000 tonnes de paddy par an qui est fonctionnelle et contribue à l'amélioration des rendements au décorticage et de la qualité du riz blanc produit.

Filière maïs

17. Les activités proposées portent sur: i) la mise en place d'une unité de collecte et de traitement du maïs et ii) l'appui à la consolidation des réalisations du programme par le renforcement des capacités, l'accompagnement des acteurs, les plateformes, la promotion, la commercialisation et le marketing des produits manufacturés. Le résultat escompté des activités est la production supplémentaire de 1 500 tonnes de farine de maïs par an dans la zone cible.

Composante 2: accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles des acteurs des filières

18. L'objectif de la composante 2 vise à accroître la base productive et à soutenir le développement des filières. La composante s'articule autour de trois sous-composantes:
- Sous-composante 1: aménagements hydro-agricoles et infrastructures
19. Le financement additionnel visera la sous-composante 1 qui comprend trois volets: a) aménagement et réhabilitation des marais, b) aménagement et réhabilitation des bassins versants et c) sécurisation foncière⁵.
- Volet aménagement et réhabilitation des marais
20. Dans ce volet, le financement additionnel appuiera le renforcement du système de riziculture intensif (SRI), par le remembrement et le planage des parcelles des marais déjà aménagés dans le but d'assurer une très bonne maîtrise de l'eau d'irrigation. Les résultats escomptés sont: i) 3 359 ha de marais planés et au minimum 80% de l'eau d'irrigation maîtrisée à l'achèvement du programme; ii) le SRI est adopté à 80% au moins et le rendement du riz passe de 3 à 5 tonnes/ha; iii) le rendement du maïs passe de 2 à 3 tonnes/ha et iv) les revenus des ménages exploitant les marais augmentent d'au moins 30%.
- Volet aménagement et réhabilitation des bassins versants
21. L'aménagement des bassins versants attenants aux marais aménagés ou à aménager vise à lutter contre l'érosion et restaurer ainsi la fertilité des sols, à sécuriser les périmètres rizicoles contre les inondations et à désenclaver les sites de production par la construction et la réhabilitation de pistes. Les résultats escomptés sont: i) 33 061 ha de bassins versants protégés contre l'érosion; ii) 760 ménages⁶

⁵ Seuls les volets a) et b) sont concernés par le financement additionnel.

⁶ Des catégories 1 et 2 et 3.

sur les 1 800 du bassin versant (42%), dans lesquels figurent 40% de femmes, bénéficient d'un revenu grâce aux travaux de la catégorie HIMO (à haute intensité de main-d'œuvre) relatifs à la protection du bassin versant et iii) une augmentation des revenus des ménages du bassin versant d'au moins 30%, grâce à l'accroissement de la production agricole.

- Sous-composante 2: intensification agricole

22. La sous-composante comprend quatre volets⁷:

- Volet chaîne de solidarité communautaire bovine et porcine

23. Les résultats escomptés sont: i) 18 000 ménages bénéficient des activités d'élevage et 18 000 autres sont formés dans la chaîne de solidarité communautaire animale et ii) le nombre de bovins répartis dans les deux communes sur lesquelles s'étend le bassin versant passe de 188 à 588, le nombre de porcs répartis passe de 874 à 1 374.

- Volet champs écoles paysans

24. Les résultats escomptés sont: i) au moins 600 riziculteurs, dont 40% de femmes, formés au SRI et aux autres innovations; ii) le SRI est adopté à 80% au moins et le rendement du riz passe de 3 à 5 tonnes/ha; iii) le rendement du maïs augmente de 2 à 3 tonnes/ha et iv) les revenus des ménages exploitant les marais augmentent d'au moins 30%.

- Sous-composante 3: structuration communautaire inclusive, articulation institutionnelle et adoption d'une approche égalité hommes-femmes inclusive

25. Cette sous-composante a été introduite à l'examen à mi-parcours, en 2014. Elle comporte deux volets: i) la structuration communautaire inclusive, ii) l'intégration de la question de l'égalité hommes-femmes et l'appui aux groupes vulnérables. Les résultats escomptés à l'achèvement du programme sont: i) 50% des personnes alphabétisées commencent une activité rémunératrice; ii) 60% des personnes formées au système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS) planifient la répartition des tâches dans leur ménage; iii) au moins 240 relais communautaires sont formés à l'éducation nutritionnelle par les prestataires de soins de santé et iv) au moins 70% de 21 000 ménages sont sensibilisés à la question de la nutrition et de la sécurité alimentaire et s'en préoccupent activement.

Composante 3: amélioration de l'emploi durable et décent des jeunes ruraux

26. Cette composante a pour objectif de favoriser l'emploi des jeunes ruraux. Elle s'articule autour de trois sous-composantes:

- Sous-composante 1: renforcement des capacités des structures institutionnelles des jeunes en faveur de la création d'emplois

27. Les activités retenues sont: i) la mise en place des observatoires locaux de l'emploi et ii) la mise en place de structures spécialisées d'encadrement et de suivi des jeunes et leur appui dans les ~~mêmes~~ provinces cibles.

- Sous-composante 2: renforcement des capacités des jeunes ruraux et stimulation de la création d'emplois durables

28. Les activités prévues sont: la consolidation du programme GERME en faveur des jeunes chômeurs, dont 45% de femmes. Les résultats escomptés sont: i) au moins 25% d'emplois supplémentaires liés aux activités agricoles et non agricoles ont été créés en fin de programme, ii) au moins 100 jeunes aux profils variés ont créé leur propre microentreprise et emploient au moins deux autres jeunes et iii) les microentreprises augmentent d'au moins 20% leur chiffre d'affaires et chacune d'elle va créer au moins trois nouveaux emplois.

- Sous-composante 3: dispositif de financement

⁷ Seuls les deux volets cités ci-après dans le texte sont concernés par le financement additionnel.

29. Aucune activité nouvelle n'est prévue pour cette sous-composante, mais le programme veillera à ce que les bénéficiaires des activités exécutées dans le cadre du financement additionnel aient des facilités d'accès au crédit par les institutions de microfinance grâce à la facilitation du nouveau Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi, PAIFAR-B, appuyé par le FIDA.

III. Coût, financement et avantages du programme

30. Le coût total du financement additionnel est estimé à 7,297 millions d'USD ou 12,769 milliards de francs burundais (BIF). Les coûts de base sont de 6,887 millions d'USD ou 12,053 milliards de BIF, soit 94,5% des coûts totaux. Les imprévus physiques et financiers s'élèvent à 0,410 million d'USD, soit 6%⁸ des coûts de base. Les coûts d'investissement et de fonctionnement représentent respectivement 90% et 10% du coût total du financement additionnel.

Tableau 1
Coût du programme/projet par source de financement et par composante
(en milliers d'USD)

Composantes	Don du FIDA		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Valorisation et renforcement des filières	1 470	79,1	119	6,4	268	14,4	1 858	25,5
2. Accroissement durable du capital productif et renforcement des capacités institutionnelles des acteurs de la filière	2 833	86,2	235	7,1	218	6,6	3 286	45,0
3. Amélioration de l'emploi durable et décent des jeunes ruraux	1 059	93,2	-	-	78	6,8	1 137	15,6
4. Facilitation et coordination du programme	848	83,5	-	-	168	16,5	1 016	13,9
Total	6 210	85,1	354	4,9	732	10,0	7 297	100,0

31. Le montant du financement additionnel du FIDA est de 6,210 millions d'USD, sous forme de don, soit 85,1% du coût total du programme. La contribution du gouvernement sera de 0,732 million d'USD, soit 10,0% du coût total. La contribution des bénéficiaires sera de l'ordre de 0,354 million d'USD, soit 4,9% du coût total.

Tableau 2
Coût du programme par catégorie de dépenses et source de financement
(en milliers d'USD)

Composantes	Gouvernement		FIDA		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil et rural	123	5,6	1 863	84,7	212	9,7	2 198	30,1
2. Moyens de transport et équipements	309	16,7	1 401	75,6	142	7,7	1 852	25,4
3. Études, formation, assistance technique et contrats de prestation	54	2,6	2 026	97,4	-	-	2 080	28,5
4. Fonds de développement des filières	78	18,0	353	82,0	-	-	431	5,9
5. Fonctionnement et entretien	168	22,9	567	77,1	-	-	735	10,1
Coût total du programme	732	10,0	6 210	85,1	354	4,9	7 297	100,0

IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

32. L'agent principal du programme reste le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Le manuel de procédures administratives, financières, comptables et d'opérations du programme est à jour. Les procédures administratives et financières sont conformes aux conditions et modalités établies par le FIDA et la République du Burundi.

⁸ En raison de la courte durée du financement et d'un fléchissement à 5,5% l'an pour le taux d'inflation.

33. L'organisation comptable du PRODEFI est efficace et le contrôle de gestion rigoureux, grâce à l'adaptation du système informatisé de gestion (le logiciel comptable TOM2PRO) pour les besoins du programme, au suivi de tableaux de bord financiers et de gestion, à la production de rapports périodiques et au contrôle interne régulier.
34. Comme pour toutes les opérations financées par le FIDA dans le pays, les états financiers sont préparés selon une comptabilité d'engagement sur la base des normes comptables internationales pour le secteur public et conformément au Plan comptable du Burundi. Les états financiers consolidés sont vérifiés par un bureau d'audit indépendant et par l'Inspection de l'État, conformément aux Normes internationales d'audit et aux directives du FIDA en la matière. La gestion financière du PRODEFI est classée dans la catégorie risque moyen, tout comme le programme, en raison de la situation fragile du pays.
35. Le système de contrôle interne pour l'ensemble des projets et programmes financés par le FIDA en place permet de suivre les activités prévues. Deux contrôleurs internes (financier et technique) travaillent pour tous les programmes et établissent des rapports trimestriels.
36. Les normes du FIDA relatives à la lutte contre la corruption seront appliquées au programme et figureront dans le manuel des procédures administratives et financières.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

37. Un amendement à l'actuel accord de financement entre la République du Burundi et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement additionnel proposé sera consenti au bénéficiaire.
38. La République du Burundi est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
39. Je certifie que le financement additionnel proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

40. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Burundi un financement additionnel sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant de quatre millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (4 400 000 DTS) équivalant à environ 6,21 millions d'USD, qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Cadre logique (état d'avancement par rapport aux objectifs, effets et produits actualisé au 30.08.2017 sur la base du COSOP 2016-2021)

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Evolution des cibles			
		Cibles initiales (2010)	Cibles révisées à mi-parcours 2014) ⁹ avec un écart de financement	Cibles finales (avec financement additionnel)	Résultats atteints au 30.8.2017
Objectif global: Contribuer à l'augmentation des revenus et à l'amélioration de la sécurité alimentaire de 112 048 ménages pauvres dans la zone du projet en renforçant les chaînes de valeur agricoles prioritaires.	Réduction de l'insécurité alimentaire dans la zone du programme (%)	ND	10%	10%	ND ¹⁰
	Réduction de la prévalence de la pauvreté dans la zone de programme / population vivant avec moins de USD 2 (%);	ND	15 %	15%	ND
	Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique des enfants (garçons et filles) de 64,4% à 49,4% d'ici 2019;	ND	15 %	15%	ND
	Nombre de ménages bénéficiant de services de programme	77 500	112 048	112 048	100 250
	Augmentation du revenu moyen des chefs de famille dans les sites de programme	ND	30 %	30 %	ND
Objectif de développement: 55 000 ménages pauvres dans la zone du projet signalent une augmentation soutenue de la productivité et de la rentabilité des chaînes de valeur agricoles	Nombre de producteurs déclarant une productivité accrue des cultures ciblées et de la production laitière	55 000	55 000	55 000	26000
	Nombre de ménages signalant une augmentation de leur troupeau de bovins	30 000	18 000	18 000	12000
Effet 1: la rentabilité et la durabilité des secteurs agricoles dans la zone du projet sont augmentées et le processus de développement des secteurs agricoles est renforcé par un partenariat public-privé-agriculteur (PPP)	Nombre de coopératives opérant dans les secteurs promus par PRODEFI	120	62	62	58
	Taux de réduction des pertes après récolte dans les secteurs promus par PRODEFI-1	20%	20%	20%	ND
	Volume de lait commercialisé dans la zone de programme (tonnes / an)	15 000	15 000	15 000	13000
	Taux d'augmentation de la capacité de stockage, de traitement et de commercialisation du riz dans la zone de programme	30%	30%	30%	33%
	Taux d'augmentation du prix du paddy à vendre après stockage	20%	20%	20%	33%
	Production annuelle en tonnes de riz décortiqué	2 000	6 000	6 000	10 000
Effet 2: la productivité et les revenus agricoles des petits agriculteurs dans certaines régions sont augmentés	Augmentation de la production laitière	50%	50%	50%	100%
	Augmentation du rendement du riz dans les marais montagneux (tonne / ha)	60%	67%	67%	150%
	Augmentation du rendement du riz dans les zones irriguées - Imbo Plain (tonne / Ha).	20%	30%	30%	20%
Effet 3 Objectif spécifique Emploi de la jeunesse rurale: les emplois pour les jeunes ruraux sont créés en renforçant les capacités et en favorisant les innovations générées par le processus de transformation et de modernisation de l'agriculture soutenu par le Programme	Augmentation de l'emploi et de la création d'entreprise dans la zone de programme	ND	25 %	25 %	ND
	Nombre d'emplois durables et d'autres activités non agricoles créés par la chaîne de valeur promue par PRODEFI	20 000	10 000	10 000	14000
	Nombre de femmes parmi les initiateurs de microprojets	10 000	5 000	5 000	4893

⁹ Certaines cibles à mi-parcours ont été révisées à la baisse. Celles qui ont été révisées à la hausse sont les cibles initiales qui avaient été considérablement sous-estimées.

¹⁰ ND : non déterminé

Résultats attendus	Indicateurs objectivement vérifiables	Evolution des cibles			
		Cibles initiales (2010)	Cibles révisées à mi-parcours 2014) ⁹ avec un écart de financement	Cibles finales (avec financement additionnel)	Résultats atteints au 30.8.2017
Produits / résultats et activités					
1. Valorisation des filières agricoles					
1.1. Les capacités de développement des filières agricoles promues sont en place	Nombre de plans de développement financés	50	47	47	47
	Nombre de personnes formées à la postproduction	20 000	2 184	2 184	2197
	Nombre de coopératives structurées dans le secteur du riz	75	24	24	35
	Nombre de coopératives structurées dans le secteur du lait	40	24	24	28
	Nombre de coopératives structurées dans le secteur du maïs	7	6	6	5
1.2. Des unités privées pour le traitement et le traitement du lait, du riz, du maïs et d'autres secteurs sont en cours de développement	Nombre d'entrepôts construits et / ou remis à neuf	75	24	24	20
	Aires de séchage construite et / ou rénovée (m ²)	10500	6 000	6 000	6000
	Nombre de centres de collecte de lait construits et / ou réhabilités	40	24	24	24
	Nombre d'unités de traitement installées et / ou remises à neuf	200	47	47	47
1.3. Des mécanismes de financement innovants pour les activités après récolte sont en place	Nombre de groupements de producteurs (coopératives) ayant accès aux services financiers	120	62	62	68
	Nombre de groupes de solidarité garantis financés	150	750	750	1266
2. Accroissement durable du capital productif					
2.1. Les marais sont développés ou réhabilités	Étendue des marais aménagés ou réhabilités (ha)	4 850	3 359	3 359	3036
	Étendue des parcelles de marais remembrées et planées conformément aux normes du système de riziculture intensive (Ha)	ND	ND	2 700	1226
2.2. Les services écosystémiques sont restaurés dans les bassins versants cibles du programme.	Superficie de bassins versants protégée contre l'érosion (Ha)	38 500	33 061	33 061	29045
	Étendue des terres de collines embocagée (Ha)	10 000	7 900	7 900	8322
	Étendue des crêtes arides reboisée (ha)	2 000	3 000	3 000	2970
2.3. L'accès aux sites de production et aux marchés est rétabli	Longueur de pistes réhabilitée (km)	485	344	344	336
2.4. La demande locale de semences commerciales est satisfaite	Nombre d'associations multiplicatrices de semences appuyées	35	31	31	32
	Quantité de semences améliorées produites et distribuées (tonnes)	620	520	520	437
2.5. Les capacités des comités de gestion de la chaîne de solidarité communautaire (CSC) sont renforcées	Nombre de ménages bénéficiant d'activités d'élevage?	20 000	18 000	18 000	12274
	Nombre de personnes formées dans la chaîne communautaire de solidarité animale	20 000	18 000	18 000	12274
2.6. Les champs écoles paysans sont multipliés	Nombre de sessions FFS organisées	630	630	630	574
	Nombre de personnes formées à travers des sessions FFS	20 000	12 900	12 900	10309
	Nombre de femmes recevant une formation FFS	10 000	6 000	6 000	5378
2.7. Les capacités des organisations dans la chaîne de valeur sont renforcées	Nombre d'organisations d'agriculteurs créées / consolidées	320	700	700	279
	Pourcentage de femmes dans les organes directeurs des OP	50%	50%	50%	30%
3. Emplois des jeunes ruraux					
3.1. Observations d'emploi renforcées	Nombre d'organisations impliquées dans le coaching de jeunes	0	4	4	4
	Nombre de centres de renforcement de l'innovation et de formation (CRIF) opérationnels	2	2	2	2
3.2. De nouveaux emplois sont créés	Nombre de personnes formées sur le module GERME	10 000	6 500	6 500	6952
	Nombre de femmes formées sur le module GERME	5 000	3 250	3 250	2368
	Nombre d'emplois créés (50% pour les femmes)	20 000	10 000	10 000	14000